Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la C Séance du 6 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID: 063-216300053-20211006-DELIB420211006-DE

L'an deux mil vingt et un, le six octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27/09/2021, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

<u>Conseillers présents</u>: GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

Conseillers absents: POJOLAT Romain, GERARD Francine.

Secrétaire de séance : Franck TREMOUILLER

Délibération n°4: Mutualisation des achats - Eaux et Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines.

Les modalités de gestion des compétences sont multiples. Divers maîtres d'ouvrage peuvent être amenés à intervenir sur des opérations communes en fonction de leurs compétences, notamment :

- Les communes, compétentes en matière de voirie et de gestion des eaux pluviales
- Les syndicats, compétents sur le territoire de l'API en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Le département du Puy-de-Dôme compétent en matière de voirie

A ce titre, l'Agglo Pays d'Issoire est souvent amenée à conclure des conventions de groupement de commandes ou de co-maîtrise d'ouvrage avec les maîtres d'ouvrages compétents pour une opération donnée.

Afin de réduire les délais de mise en place de ces conventions, le maire propose aux conseillers municipaux qu'ils l'autorisent à conclure toutes conventions relatives à l'eau et l'assainissement avec l'Agglo Pays d'Issoire et les autres maitres d'ouvrages le cas échéant pour les opérations relatives à l'eau et à l'assainissement.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire d'une manière générale à signer tous les documents, actes et contrats se rattachant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Emmanuel GONTHIER